Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 124 (1979)
Heft: 3

Artikel: Pour que tous nos exercices démarrent bien
Autor: Borel, Denis
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-344205

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour que tous nos exercices démarrent bien

par le divisionnaire Denis Borel

1. Méfiance à dissiper

Les thèmes préparés en Suisse pour des exercices militaires (avec et sans troupe) et pour des exercices de défense générale sont presque toujours originaux, attrayants, élaborés soigneusement. Pourtant, on rencontre trop d'exécutants portés à se méfier davantage de la Direction que de l'ennemi supposé ou représenté.

Il est vrai que, trop souvent, des éléments du thème, que certains considèrent à tort comme accessoires, occasionnent aux participants des difficultés artificielles et contrariantes. Le résultat en est que maint exercice commence dans la confusion des esprits et suscite une tension regrettable entre Direction et exécutants.

2. Trois éléments déterminants

Concentrons-nous ici sur trois éléments seulement, d'apparence accessoire. Ils ressortissent à la chronologie et paraissent déterminants pour le bon démarrage des exercices. Il s'agit de ce qui suit:

— Les exécutants doivent connaître d'avance l'heure exacte à laquelle débutera le jeu de l'exercice.
— Le récit de la situation initiale doit être arrêté au moment précis où commence le jeu d'exercice.
— Ce récit doit être porté à la connaissance des participants suffisamment tôt pour qu'ils aient le temps de l'assimiler intellectuellement et concrètement avant le début du jeu de l'exercice.

3. Quant à l'heure de début du jeu de l'exercice

Dans les feuilletons télévisés, on prend la peine de faire chaque fois un résumé des épisodes déjà diffusés (connaissance du passé), puis commence le film, fiction que chacun vit au présent. Quand on monte un

exercice, le résumé de la connaissance du passé fait l'objet de la «situation initiale». Ce que les exécutants vont vivre «dans le présent» est comme une sorte de film qui commence à tourner à une heure déterminée, choisie par la Direction. Il est important que cette «heure zéro» soit communiquée à l'avance aux exécutants.

4. Quant à l'heure de validité de la situation initiale

Si l'on entend faire commencer le jeu de l'exercice au jour dit à 1430, la description de la situation initiale dont ont besoin les participants doit tout bonnement correspondre au titre *«Situation à 1430»*, s'étendre donc jusqu'à cette heure-là et s'y arrêter pile. Cela paraît d'une évidence telle qu'on se désole de le voir si souvent ignoré.

5. Quant à l'heure de remise de la situation initiale

Le condensé d'un passé imaginaire, faisant l'objet de la «Situation initiale à 1430», forme *un seul tout*. Il convient donc d'en faire l'objet d'un seul et même document. Ceux qui fragmentent la situation initiale en une situation générale et une situation particulière (documents distincts) ont toujours des déboires. Que l'on décrive la situation initiale en passant du général au particulier (du lointain au proche) ou le contraire importe peu, pourvu que le récit soit construit logiquement. On peut toutefois prétendre que chaque exécutant pourrait être heureux de lire «*vous* êtes ici dans telles circonstances en fonction de telle situation proche et lointaine», plutôt que de devoir d'abord étudier ce qui s'est passé aux abords des pôles.

Si le jeu de l'exercice commence à 1430, il faut, qu'à ce moment-là, les exécutants soient pleinement dans la «Situation à 1430» imaginée pour eux. Ils doivent donc l'avoir auparavant lue et assimilée intellectuellement. Ils doivent, en outre, avoir eu la possibilité de réaliser toutes les mesures concrètes qu'ils n'auraient pas manqué de prendre dans l'ambiance qu'ils sont censés avoir vécue pour faire face «à la suite» le mieux possible. Cela peut aller, suivant les cas, de quelques dessins rapides sur une carte, en passant par des rapports d'état-major jusqu'à des reconnaissances, des travaux de fortification prolongés ou alors jusqu'à l'élaboration de décrets d'autorités civiles. En fonction de ces

besoins, la communication de la situation initiale doit donc précéder de quelques heures à quelques jours l'heure de début du jeu.

6. D'un exemple malheureux récent (transposé)

Un état-major cantonal et un état-major territorial ont appris longtemps à l'avance qu'ils participeraient à un exercice combiné de défense générale dans leurs PC protégés contigus, tous les correspondants extérieurs étant marqués par des organes de la Direction. Jusque-là, tout paraît clair.

La veille de l'exercice, les deux états-majors apprennent qu'ils devront être prêts à l'action le jour dit à midi. On ne leur donne alors aucune indication sur la situation initiale ni sur l'heure fixée pour le début du jeu (arrivée des premiers messages annonçant de nouveaux événements ou contenant des ordres). Chacun est en droit de penser qu'à partir de 1200, on sera mis au courant de la situation initiale et que le jeu commencera dans le courant de l'après-midi.

Surprise donc, quand, à midi, on remet à chaque état-major un exemplaire de la «Situation générale à 1200». Les chefs d'état-major réunissent en hâte leurs collaborateurs pour leur dévoiler vers 1210 ce que chacun saurait en réalité déjà (pour avoir écouté régulièrement la radio) de ce qui se passe dans d'autres continents et dans certains Etats d'Europe assez éloignés.

Tous les participants ont déjà l'impression d'être en retard par rapport aux événéments mondiaux. Surtout, ils ne savent encore rien de ce qui est censé s'être passé en Suisse, dans le canton, aux alentours du PC.

Jusqu'à 1430, rien de nouveau et sentiment de gêne des participants qui ne peuvent ni agir, ni même planifier.

Enfin à 1430, la Direction remet l'exemplaire de la «Situation particulière à 1430» à chaque état-major. Avant d'avoir pu être mis au courant de cette situation, plusieurs membres des états-majors voient arriver des messages annonçant des événements se greffant apparemment sur d'autres non encore connus. Il faudrait alors agir avec des moyens dont on ignore encore l'aptitude et le stationnement admis dans l'exercice. Le Chef du Service de renseignement devrait déjà dire à son supérieur comment il apprécie la situation alors qu'il se trouve encore devant des cartes vierges. Il n'est dès lors pas étonnant que les états-majors flottent.

Ils ont l'impression d'avoir été floués par la Direction... et voilà que commence avec des propos aigres un exercice pourtant prometteur.

Il aurait pourtant été simple d'éviter cela en faisant savoir ce qui suit aux états-majors quelques jours avant l'exercice:

«Vous serez dans vos PC à 1200. Vous recevrez alors la «Situation à 1430» et c'est à 1430 que commencera le jeu de l'exercice.»

D. B.

PRO MEMORIA

Conférence des présidents de la SSO
Brunnen (Schwyz)

Samedi et dimanche 23 et 24 juin 1979

Assemblée des délégués de la SSO
Brunnen (Schwyz)

Le dimanche 24 juin 1979

Les délégués sont priés de retenir cette date.
La convocation suit.

Le comité central de la
Société Suisse des Officiers